Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 5 (1929-1930)

Heft: 12

Artikel: De St. Cergues à Orgevaux

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-708284

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

émouvants souvenirs de jeunesse pour quelques pièces d'argent. Mais enfin, la loi était là qui permettait aux indifférents ou à ceux qui avaient peu de place à la maison (piètre excuse !) ou encore aux voyageurs errants de vendre leur fusil au moment où il leur devenait inutile !

Tout cela ne sera plus ! Heureusement ! On nous dit que le prochain budget du Département militaire fédéral ne comporte plus de poste à ce sujet. C'est qu'on a l'intention d'équiper dorénavant le landsturm, dès 1934, avec le fusil d'ordonnance modèle 11. Donc on ne rachètera plus l'ancienne arme modèle 89 et le landsturm gardera son arme avec laquelle il a fait la longue mobilisation 1914—1918. Nos vieux ne demandaient pas autre chose et on ne peut qu'être heureux de voir cesser ce trafic quelque peu scandaleux d'armes de guerre !

* * *

Du reste, les faits parlent d'eux-mêmes ! Depuis que les antimilitaristes se démenent outre mesure chez nous, il y a réaction des bons éléments et forcément on note une tendance à exagérer, tout au moins à affirmer ses convictions nationales. Le tir, par exemple, sport suisse par excellence est chaque année en meilleure posture dans la gamme des jeux helvétiques. Les statistiques (souvent fausses, mais qui ont cependant une valeur qu'on ne peut nier) nous avertissent qu'en 1929 les tirs militaires sont en grosse augmentation chez nous par rapport aux années précédentes en ce qui concerne le nombre et la qualité des participants.

4003 associations (ce qui est formidable dans un pays de 4 millions d'habitants) groupant 270.285 tireurs ont participé aux exercices obligatoires ; en plus de celà, 3962 sociétés dénombrant 205.440 tireurs ont eu des tirs facultatifs !

730 associations pour la formation des jeunes tireurs avaient envoyé 9993 apprentis-champions dans les stands l'an dernier ; cette année, c'est le chiffre de 17.268 qu'il faut lire avec admiration, soit le double ! Voilà du beau travail ! Les 6933 jeunes gens qui en 1928 ont suivi l'enseignement préparatoire au tir sont maintenant au nombre de 9202 et on apprendra avec satisfaction que 25.783 adolescents se sont voués à l'enseignement préparatoire à la gymnastique. La statistique encore une fois est parfois impressionnante.

Ces lignes ne peuvent que nous persuader que la Suisse, pays des champions du monde, n'est pas prête à démériter de ses traditions.

Le tir reste encore le grand sport national et le fusil est l'ami de notre peuple. C'est grâce à lui qu'en paix nous pouvons vivre et mourir, comme dit la chanson. Malgré toutes les inventions modernes le tireur, tout simplement le tireur, reste le maître du champ de bataille. C'est ce qu'une carte postale qu'on vendait avec grand succès à l'étranger pendant la guerre prouvait avec abondance ! Vous souvenez-vous ? ... On y voyait un pioupiou helvétique, tranquille et bedonnant, tirant avec béatitude sur une pipe volumineuse et qui avait l'honneur (eh oui !) de converser avec un monarque voisin, alors puissant. Et ce monarque disait au brave Suisse : « Vous faites le malin avec vos 100.000 fusils... très bien ! On sait que vous êtes bons tireurs . . . mais que feriez-vous si j'arrivais chez vous avec 400.000 hommes ? » — Et le Suisse de répondre sans se laisser démonter : « Çà nous ferait chacun 4 coups ! »

L'histoire ne dit pas si le roi encaissa froidement la riposte ! Mais je sais que la carte postale en question représentait à merveille l'état du tir helvétique !

J'aime mon fusil, disait le major Mariotti ! Parbleu oui ! . . . nous aussi ! D.

De St. Cergues à Orgevaux

Une fois de plus nos soldats ont été à l'honneur. Le régiment de Genève à **St. Cergues** et les sous-officiers de Montreux à **Orgevaux.** Les concours de skis ont obtenu tout le beau succès qu'ils méritent !

Après de longs jours d'attente, le printemps ne se décidait pas à regagner sa tanière qu'un soleil trop précoce avait illuminée. Des camarades pourtant enthousiastes avaient dû carrément renvoyer des manifestations longuement et minutieusement préparées et à Genève comme à Montreux on ne gardait qu'un faible espoir en l'inclémence de la saison.

Le samedi ce fut la pluie, assez chaude en plaine . . . mais par bonheur ce fut le neige à la montagne. Si bien que le lendemain dimanche les concours purent avoir lieu tant au Jura que dans les alpes vaudoises ; sous la bourrasque il est vrai, mais ils remportèrent le plus brillant succès. Les journaux quotidiens vous ont donné d'abondants détails sur ces belles journées militaires ; notre organe qui ne dispose que de peu de place pour des comptes-rendus de ce genre doit se borner à publier les noms des glorieux vainqueurs en félicitant chaudement (le mot est de saison ! !) les organisateurs et tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à la réussite des concours. Officiers, sous-officiers, soldats, civils, autorités rivalisèrent d'entrain tant durant les courses que pendant la partie officielle que durant le banquet. Le lieut.-colonel **Martin** a droit une fois de plus à la reconnaissance de tout son régiment auquel étaient venus se joindre des détachements des cantons voisins et d'autres armes. Voici quels furent les résultats du concours jurassien.

Classement des unités du R. I. 3.

1. Cp. Car. I/13 No 2, 1 h 31' 17"4 (app. Stalder, car. Etoupe, car. Del Acqua, car. Combaz). Gagne le challenge du R. I. 3 définitivement et le prix du Conseil d'Etat.
2. Cp. Car. 1/13 No 1, 1 h, 32' 52"6 (sergent Maire, car. Jacquier, app. Paley, car. Trembley). Prix de la maison Gay.
3. Cp. Car. I/13 No 3, 1 h. 40' 20" (lieut. Lieberherr, car. Grosclaude, Rychner et Doret). Prix de la maison Gay.
4. Cp. Mitr. IV/7, 1 h. 47' 35"8 (lieut. Chatelain, mitr. Cramer, Bernard et Genet) Prix offert à la 1re patrouille de fusiliers par le Rég. Car. 4.
5. Cp. Fus. III/10 No 1, 1 h. 49' 41" (chef, lieut. Ricci).
6. Cp. Mitr. IV/13 (chef, Cpl. Vachoux). Prix maison Thermex.
7. Cp. Car. I/13 No 4 (chef, car. Caillat). Prix du chemin de fer Nyon-Morez.
8. Cp. Fus. III/10 No 2 (chef, sergent Vichet). Prix de la Société de tir du bataillon 13.
9. Cp. Fus. II/13; chef, lieut. Gay.
10. Cp. Fus. II/7; chef, sergent Rollat.
11. Cp. car. I/13 No 5; chef, sergent Degus.
12. Cp. Car. I/13 No 6; chef, car. Haldimann.
13. Cp. Mitr. IV/10; chef, lieut. Zuber.
14. Cp. Mitr. IV/13 No 2; chef, lieut. Renaud.
15. Cp. Mitr. IV/13 No 1; chef, lieut. Wunenburger.

Classement des unités de landwehr.

1. Cp. fus. III/103 No 1, 1 h. 44' 57"2 (chef, app. Carrera, car. Vouan, Torche et Bill). Gagne le challenge du bat. fus. 103 et le prix de la Ville de Genève.
2. Cp. fus. III/103 No 2 (chef. app. Peney).
3. Cp. cycl. 21 (chef, 1er-lieut. Muller).

Classement des troupes spéciales.

1. Battr. art. mont. 2, 1 h. 39' 46"8 (chef, cond. Héritier, cond. Hermenjat, can. Giacchino, can. Treboux). Gagne le challenge Och des troupes spéciales et le prix du Département militaire.
2. Cp. sap. III/1 (chef, lieut. Oguey), 1 h. 45' 1".
3. Battr. camp. 13 (chef, lieut. Bonnet), 1 h. 54' 38"8.
4. Gardes-frontières arr. VI (chef, garde Salvadè).
5. Battr. art. camp. 16 (chef, lieut. Dumur).

Classement du R. Car. 4.

1. Cp. Car. II/2, 1 h. 46' 43"2 (chef sergent Rinsoz, car. Nestor Jeanneret et Henri Jeanneret). Gagne le challenge du R. car. 4 et le prix du Cdt. R. Car. 4.
2. Bat. Car. 9, 1 h. 50' 2"2 (chef, Cpl. Isler).
3. E.-M. car. 4 (chef, app. Rothen).
4. Cp. car. III/2 (chef, lieut Bezençon).

Classement de la brigade infanterie 2

1. Bat. inf. 13. Gagne le challenge de brigade offert par le colonel Rilliet.
2. Bat. car. 2; 3. Bat. fus. 10; 4. Bat. car. 9; 5. Bat. fus. 7; 6. E.-M. car. 4.

Prix offert par le colonel divisionnaire Grosselin aux deux plus anciens patrouilleurs ayant terminé le parcours : sergent-

major Stucker, né en 1884, et soldat sanitaire Schaer, né en 1887.

Prix offert par la maison Wiegandt au patrouilleur le plus malchanceux ayant terminé le parcours: tambour Jeanmairet, Cp. car. III/2.

* * *

A Orgevaux, dans le joli vallon d'où la vue sur le Léman et les Alpes est admirable d'ordinaire, ce fut aussi dimanche malgré les intempéries une animation joyeuse. L'an dernier déjà pour les grandes reunions de notre Association les Montreusiens, **Bavaud** et ses amis en tête, avaient fait merveille. Cette année la réussite fut tout aussi complète et nos bons camarades peuvent être fiers des résultats obtenus. Le repas de midi dans le rustique chalet d'Orgevaux et le dîner du soir au Grand Hôtel des Avants réunirent officiels et invités en de fraternelles et gaies agappes ! Le plamarès porte les noms suivants :

Résultats techniques.

Course de patrouilles militaires. — Ont pris le départ, 25 patrouilles; ont effectué le parcours, 26 patrouilles. Classement Elite : 1. Bat. I mont. 8, chef cpl. Pichard, app. Mariettaz, app. Pernet, mittr. Tauxe, 1 h. 2' 29" ; 2. Gardes frontières IVe arr. (Tessin), chef, cap. Peini, gardes Mazzolini, Mottini, Ardia, 1 h. 5' 9"6; 3. Ski-club Rougemont 1, chef, 1-er-lieut. Yersin, ord. post. Gander, cap. Yersin, tél. Henchoz, 1 h. 5» 40"; 4. gendarmerie vaudoise, chef cpl. Pasche, gend. Tavernier, Meylan, Nicollier, 1 h. 6' 40"6 ; 5. Club montagnard Vevey, chef 1er-lieut. Dénéréaz, fus. Martin, car. Grossen, fus. Vogt, 1 h. 7' 12"4 ; 6. gendarmerie valaisanne, chef gend. Genoud I, Lovey, Ribordy, Genoud II, 1 h. 9' 0"8.

Classement landwehr: 1. Bat. Landwehr 106, chef, adj. s. off. Fuchs, app. Salamin, conv. Salamin, 1 h. 9' 52"4 ; 2. Ski-club Rougemont, chef, app. Cottier, fus. Urfer, fus. Cottier, app. Bovey, 1 h. 25' 2"8.

Composition du jury: Lieut.-colonel Petitpierre, Lausanne; major Emery, Moudon; major Puenzieux, Montreux.

Attribution des challenges des courses de patrouilles militaires: 1. Challenge «Pommery & Greno», attribué à la patr. de la brig. mont. 3 la mieux classée, bat. inf. mont. 8.

Challenge de la Maison Margot, London House, attribué à la patrouille de gendarmes ou de gardes frontières la mieux classée, Gardes frontières IVe arr., Tessin.

Challenge Louis Blanchod, bat. landwehr 106.

Challenge Callias, 1re patr. s.-off., Montreux.

Prix bonne tenue, ex-aequo : Société artillerie Montreux et gendarmerie vaudoise.

Prix M. Folly, Tonhalle Montreux à la patrouille montreusienne la mieux classée, Société artillerie Montreux.

Résultats civils. — Vitesse (27 inscrits) : 1. L. de Régibus, 2' 1"2 ; 2. A. Marggi, 2' 31"4 ; 3. H. Jaquemet, 2' 32"; 4. R. Cardinaux, 2' 32"4 ; 5. W. Mury, 2' 35"6 ; 6. W. Guex, 2' 38"8.

Style (41 inscrits) : 1. Ch. Grandchamp, 15 p. (meilleur temps) ; 2. ex-aequo : A. Métrailler et R. Parisod, 15 p. ; 4. Ed. Dubi, 14,35 p. ; 5. ex-aequo : J. Ramel et F. Piquet, 14 p.

Obstacles (42 inscrits): 1. L. de Régibus, 54"8 ; 2. Ed. Dubi 1' 1"8 ; 3. A. Grossen, 1' 5"8 ; 4. E. Mury, 1' 12" ; 5. N. Fouvy 1' 12"4 ; 6. M. Godat, 1' 13".

Sauts, seniors : 1. A. Piquet, Le Brassus, note 318, 39 mètres, gagne le challenge ; 2. E. Junod, Sainte-Croix, n. 318, 36 m. ; 3. A. Grossen, Vevey, n. 304,15, 38 m. ; 4. R. Heizmann, Le Brassus, n. 297, 39 m. ; 5. Ed. Dubi, Villars, n. 288, 33 m. ; 6. H. Jacquemet, Villars, n. 285,75, 33 m.

Juniors : 1. R. Perrier, Sainte-Croix, n. 327,25, 37 m.; 2. W. Muller, Frutigen, n. 300,50, 38 m. ; 3. P. Piguet, Le Brassus, n. 281,75, 31 m. ; 4. A. Krumenacher, Les Avants, n. 181,75, 28 m.

Encore une fois bravo pour tous ceux qui à St. Cergues comme à Orgevaux se dépensèrent sans compter pour le plus grand bien de l'armée et du pays.

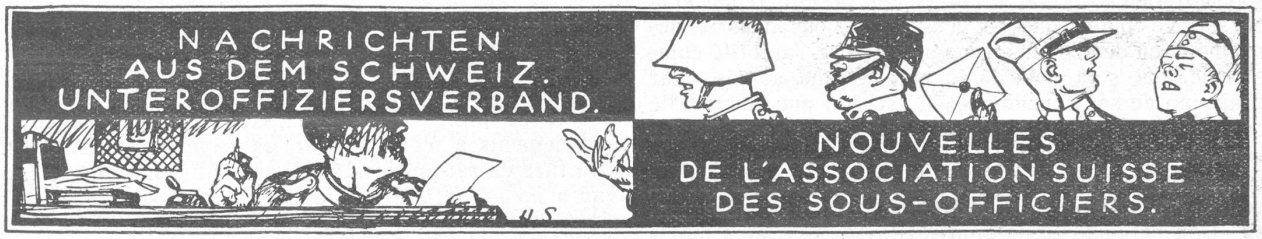

Quelques mots au sujet des Sous-officiers

par l'Adj.-sous-officier E. Möckli.

(Traduction.)

III.

En règle générale, un élève ne devrait être appelé autant que possible à son école de sous-officiers que lorsqu'il aura accompli un **cours de répétition** et justifié sa désignat'on de futur sous-officier. Il ne serait pas moins important, à mon avis et pour autant que la chose soit faisable, que la même règle soit appliquée pour les aspirants officiers. Il est certainement préjudiciable pour l'instruction de la troupe qu'un jeune homme puisse accomplir son école de recrues au printemps; immédiatement après une école de sous-officiers, et en automne de la même année une école d'aspirants, pour qu'après cette « course au galon » il lui soit confié l'éducation militaire de ses concitoyens. Il manquera certainement de pratique et de connaissances pédagogiques, surtout s'il n'a pas été astreint à une école de recrues comme caporal, ou s'il ne l'a fa'te qu'en partie. C'est par ces officiers manquant d'expériences que se produisent ces malheureux « cas » dont se saisit avec avidité la presse de gauche et qu'elle exploite au détriment de l'armée. Les heureuses initiatives de la Société suisse des officiers auprès des organisations patronales du pays, insistant sur la nécessité de rétribuer les employés et ouvriers pendant les périodes de service militaire, permettra lorsque ce principe aura atteint un développement plus grand, d'insister davantage qu'on ne peut le faire aujourd'hui, pour que futur officier ou sous-officier accomplisse au moins un cours de répétition avant d'entrer à l'école pour laquelle il est proposé. D'autre part, si l'un ou l'autre des candidats ne remplit pas pendant le cours de répétition les conditions requises d'un futur chef, il sera toujours possible de l'écarter.

Il me paraît aussi que les **dispositions légales** permettant de **venir en aide** aux familles de soldats sont insuffisantes. Tout au moins, elles ne sont pas assez larges pour encourager à accomplir un service autre que celui strictement obligatoire, et surtout un service d'avancement. Lorsque l'employeur verse une partie du salaire pendant le temps passé sous les armes, le sacrifice est encore supportable. Sans l'appui financier de leur patron, tous les ouvriers saisonniers (ouvriers du bâtiment, employés d'hôtel, etc.) sont exclus de tout service supplémentaire, il en est de même de hommes sans profession fixe (manœuvres, etc.).

La loi sur l'organisation militaire de 1907 spécifie à l'article 22 : Les familles qui tombent dans le dénuement par suite du service militaire de leur soutien, reçoivent des secours proportionnés à leurs besoins. Ces secours ne doivent pas être assimilés à ceux de l'assistance publique. Et à l'article 23 : Les secours sont délivrés aux ayants droit par la commune où ils résident ; si les ayants droit résident à l'étranger, par la commune d'origine. L'autorité communale fixe l'importance et la nature des secours et prend, au surplus toutes les mesures indiquées par les circonstances. Elle fait rapport à l'autorité cantonale et celle-ci au Département militaire suisse.